

Appel d'offres 2016

Création d'unités de recherche et d'unités de services – Vague B

L'Inserm lance, au titre de l'année 2016, un appel d'offres pour la création d'unités de recherche et d'unités de services.

Les projets d'unité de recherche peuvent être constitués d'une ou de plusieurs équipes avec deux modes d'organisation :

- unité mono-équipe / ERL (Equipe de Recherche Labellisée).

- unité pluri-équipes : les équipes doivent être complémentaires, cohérentes entre elles, et créer une synergie au bénéfice du projet d'unité.

Ils seront évalués selon les procédures mises en place par le HCERES <http://www.hceres.fr> puis soumis à l'avis des instances scientifiques de l'Inserm.

Les projets d'unité de services seront soumis à l'avis des instances scientifiques de l'Inserm (ne concerne que les unités de services en renouvellement).

Les projets devront s'inscrire dans les missions de l'Inserm et prendre en compte la stratégie de développement de recherche du site concerné.

Les équipes individuellement et les structures seront évaluées sur :

- la production scientifique
- le positionnement national et international
- la spécificité et l'originalité du programme ainsi que les compétences et le savoir-faire
- la gouvernance
- la synergie avec l'environnement

Un avis sur la création sera donné pour chaque équipe et pour l'unité.

Les unités Inserm sont créées pour un mandat dont la durée correspond à la contractualisation avec les universités.

DATE LIMITE **IMPERATIVE** DE DEPOT DES DOSSIERS sur le serveur Eva :
15 octobre 2015

Les dossiers seront disponibles sur le serveur Inserm Eva <http://www.eva2.inserm.fr>. le
6 juillet 2015